



14^{ème} édition
du mardi 17 au vendredi 20
octobre 2017
Millesium – Epernay
un événement



Guide Pratique

Vous trouverez dans ce "Guide pratique" l'ensemble des informations qui vous permettront de préparer votre participation au VITeff 2017.

01. ANNUAIRE DES EXPOSANTS

L'Exposant principal, le Co-exposant et les firmes représentées figurent au catalogue. Pour cela vous devez renseigner précisément les pages 1, 2 et 6 du Bulletin d'Inscription. Un exemplaire du catalogue sera mis à la disposition gratuitement de chaque participant dès l'ouverture du VITeff.

02. ASSURANCE OBLIGATOIRE

L'Assurance est obligatoire, tous les exposants doivent souscrire auprès du **Comité d'Organisation** l'assurance obligatoire prescrite dans le Bulletin d'inscription.

Montant des garanties

L'assurance s'exercera à concurrence d'un capital :

- sous hall soit **685 € HT** par m² de surface occupée,
- à l'air libre soit **534 € HT** par m² de surface occupée.

Cette assurance couvre durant la période d'exposition

- "La Responsabilité Civile" de l'exposant à l'égard des tiers pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dans le cadre et en application des conditions générales et particulières du Contrat de Responsabilité Civile souscrit par l'organisateur au profit des exposants. Sur tout dommage autre que corporel, le détail des capitaux garantis et des franchises est à la disposition de l'exposant.
- "Les dommages matériels" aux biens : la destruction, la disparition ou la détérioration des biens présentés ou exposés et installés, survenue à l'occasion de l'exposition et résultant d'un dommage accidentel, d'un incendie, d'une explosion, de la chute de la foudre ou d'un dégât d'eau ou d'un vol.
- ATTENTION : Une franchise de **300 € HT** sera appliquée à tous sinistres sauf en cas d'incendie, explosion ou foudre. (À charge de l'exposant, sans recours contre l'organisateur).

Nota Important

Il est expressément rappelé que la cotisation perçue dans le cadre de "l'Assurance obligatoire", et versée par l'exposant à valoir sur la cotisation d'assurance, ne signifie en aucun cas que l'intéressé soit suffisamment assuré.

Pour permettre à l'assureur de calculer le montant de la cotisation complémentaire qui lui permettra d'être intégralement garanti, il est indispensable que l'exposant exprime la valeur réelle totale des biens exposés en renseignant le document qui lui aura été expédié.

L'exposant évitera ainsi la perte qu'il subirait personnellement en cas de sinistre sans aucun recours à l'égard du Comité d'Organisation, de ses dirigeants, du personnel de l'exposition et des autres exposants **en cas d'insuffisance de sa couverture d'assurance**.

Toutefois, l'assureur du VITeff peut mettre à la disposition des exposants une assurance complémentaire. Pour toutes informations complémentaires merci de contacter :

Jacquet Assurances - Parc Activités des Forges - 1 Rue Jean Valentin - 51200 EPERNAY
Tél : +33 (0)3 03 26 54 38 22 - Fax : +33 (0)3 03 26 54 61 80
E-mail : epernay-paul-chandon@gan.fr.

Cette assurance complémentaire devra être souscrite avant le 31 août 2017.

03. AGENCEMENT DU STAND

Cela comprend les différents points :

- agencement,
- perception,
- préservation des espaces mis à disposition,
- entretien du stand,
- restitution.

3.1 Agencement

En ce qui concerne l'agencement de votre stand, vous devez informer le **Comité d'Organisation** de la manière dont vous allez procéder pour l'aménager.

Vous équipez vous-même votre stand, vous faites appel au prestataire VITeff, ou vous passez par un prestataire extérieur.

Quel que soit votre choix, **vous devez impérativement renseigner, dater et signer l'Annexe "l'Engagement contractuel exposant"** puis la retourner obligatoirement au Comité d'Organisation avant le 31 août 2017. **Ce document est téléchargeable sur notre site www.viteff.com.**

Cette Annexe devra être également accompagnée des certificats, en vous conformant au Règlement de Sécurité joint au bulletin d'inscription.

- Le certificat de conformité moquette.
- Le certificat de conformité concernant les cloisons.
- La déclaration de machine en fonctionnement.

3.2 Perception

Lors de la perception de votre emplacement, vous devez immédiatement, vous ou votre prestataire, faire constater au **Comité d'Organisation** tout élément que vous jugeriez incompatible avec la commande que vous avez effectuée.

3.3 Préservation des espaces

Pour préserver le sol des Halls Bulle et Champagne, vous avez l'obligation d'utiliser un adhésif double-face toilé supérieur repositionnable de type REVTEX pour la fixation de votre moquette.

Pour vous faciliter la tâche nous vous proposons un double-face normalisé à prix coûtant soit **5,90 € HT** le rouleau (25 ml en 5 cm de large). Cela vous évitera d'être confronté à une pénalité de nettoyage, si le stand n'est pas rendu conforme.

Le non-respect de ce règlement par vous-même ou votre installateur entraînera une pénalité de 22,40 € HT du m². Toute restitution de stand non-conforme sera constatée par "huissier".

3.4 Entretien de votre stand

Lors du montage et du démontage, des bennes de couleurs différentes seront à votre disposition sur le VITeff pour vous permettre d'évacuer les déchets plus facilement.

Vous pourrez ainsi effectuer simplement un tri sélectif des communs, cartons, films, bois et moquette. **Le premier ramassage des déchets sera effectué le samedi 14 octobre 2017 et le second le 16 octobre 2017.**

Lors de votre arrivée sur le VITeff, en vous présentant au Commissariat Général, 8 sacs plastiques de couleurs différentes vous seront remis afin de vous permettre d'effectuer un tri sélectif des déchets pendant les 4 jours du VITeff.

Un sac sera dédié aux déchets ultimes, un autre aux corps plats (cartons). Les bouteilles en verre et les bouchons seront collectés séparément avec le concours du Nouvel Atelier (ESAT).

3.5 Restitution de votre stand

Vous vous engagez à restituer l'emplacement (sous hall ou air libre) du (des) stand(s) dans son (leur) état(s) initial (initiaux) et exempt(s) de toutes dégradations, tous déchets (moquette, gravas, structures, éléments menuisés etc.).

A la restitution de votre emplacement il est impératif de respecter les obligations suivantes :

- le stand sera rendu totalement nu et propre,
- plus aucun matériel ne devra y figurer (cloisons, moquettes, mobiliers divers, déchets en tous genres, bouteilles, etc.),
- **le double-face devra être complètement retiré, sans laisser de marque ou trace au sol .**

En cas de non-respect de ces obligations par vous-même ou votre installateur, constaté par huissier, "une pénalité de 21,90 € HT au m²" vous sera être affectée.



14^{ème} édition
 du mardi 17 au vendredi 20
 octobre 2017
 Millesium – Epernay
 un événement



04. BADGES ACCES SALON VITeff

L'exposant principal et le Co-exposant disposent de badges accès exposant. Ils sont valables du 17 au 20 octobre 2017.

Quota de badges accès exposant

- Sous Hall : 3 badges pour 9m², au-delà un badge supplémentaire par tranche de 9m²,
- Air libre : 3 badges pour 50m², au-delà un badge supplémentaire par tranche de 50m²,
- Au-delà de ces dotations gratuites, des badges supplémentaires peuvent être acquis au prix de **9,00 € HT l'unité**.

Modalités de perception des badges

- Les badges exposants devront être édités à partir de notre site Internet **www.viteff.com** selon le quota correspondant à l'espace loué, en utilisant le login qui vous sera remis.

Les firmes représentées ne bénéficient pas de badges accès salon Exposant.

05. BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Vous pourrez équiper votre stand d'un branchement monophasé, ou d'un branchement triphasé, voici les tarifs prévus pour 2017, sous réserve d'une majoration légale du prix de l'énergie qui nous obligerait à réajuster le barème ci-dessous. Ces tarifs comprennent l'installation, le branchement, la consommation pour la durée du salon.

MONOPHASE	Prix HT	Force 4 fils	Prix HT	Force 4 fils	Prix HT
2000 W / 220 V	235,20 €	6 000 W 230/380	480,30 €	13 000 W 230/380	971,80 €
4000 W / 220 V	357,70 €	9 000 W 230/380	614,20 €	18 000 W 230/380	1 275,40 €
6000 W / 220 V	467,90 €	12 000 W 230/380	771,60 €	24 000 W 230/380	1 418,20 €

(Au-delà nous consulter)

Mesure de sécurité pour les branchements électriques.

Pour le bon fonctionnement général de l'installation électrique du VITeff et pour une juste répartition de la puissance demandée, chaque stand, groupe de stands ou emplacement, mis à disposition de l'exposant, sera doté d'un disjoncteur.

Sa location est comprise dans le tarif ci-dessus. Il est impératif de brancher le conducteur terre au disjoncteur "éclairage et force" mis en service. Un contrôle sera effectué sur chaque stand par le chargé de sécurité du Salon. En cas de branchement supérieur à celui réclamé, une facturation complémentaire sera adressée ultérieurement à l'exposant.

06. CARTES D'INVITATION

Deux formules vous sont proposées lors du VITeff 2017

- **Carte d'invitation papier,**
- **E-invitation.**

Au verso de la carte d'invitation papier vous devrez faire figurer le cachet commercial de votre société. La E-Invitation est personnalisable, plus écologique, facile à envoyer et surtout moins chère.

Celles-ci vous serviront à inviter vos prospects. Le nombre de cartes n'est pas limité. Prix d'une carte invitation papier : **0,40 € HT l'unité**, et d'une E-invitation : **0,20 € HT**.

À la fermeture du Salon, les cartes d'Invitation papier présentées aux guichets d'entrée seront facturées au prix de **2,00 € HT l'unité** et **1,70 € HT** pour la l'E-Invitation.

À l'issue du VITeff pour contrôler la véracité de cette facturation vous avez la possibilité de récupérer les cartes d'invitation qui ont été utilisées, sur simple demande au **Comité d'Organisation** du VITeff : CCI de la Marne, 5 rue des Marmouzets, CS 60025, 51722 REIMS CEDEX.

07. COMMUNICATION EXPOSANT

Nous vous proposons d'amplifier votre visibilité sur la 14^{ème} édition du VITeff en mettant à disposition un certain nombre de supports :

- banderole,
- catalogue officiel et plan : insertion publicitaire,
- conférence ou Workshop,
- exposition publicitaire sur le Parking VIP, ou sur le Parking Hall Bulle (voir page 4 du Bulletin d'inscription).

7.1 Banderole

Vous souhaitez installer sur les grilles de l'enceinte du Parc de Expositions une banderole, nous vous mettrons en contact avec le régisseur publicitaire du salon. Les banderoles sont à fournir par vos soins.

7.2 Catalogue officiel et plan : insertion publicitaire

(Commercialisé par le régisseur publicitaire du salon)

Vous souhaitez augmenter votre visibilité sur le catalogue ? Réservez une insertion publicitaire. En répondant dans les premiers, vous serez positionné à proximité de votre nom. Le prestataire mandaté par le VITeff prendra contact avec vous pour finaliser cette offre.

7.3 Conférence, Conférence de presse ou Workshop

(voir page 4 du Bulletin d'inscription)

Vous souhaitez organiser Atelier, Conférence, Conférence de presse ou Workshop, pendant le VITeff, l'amphithéâtre équipé sera disponible le **20 octobre 2017** uniquement. De plus, votre conférence sera inscrite au programme officiel du VITeff 2017 !

Détails des prestations	Amphithéâtre Halle Champagne - 900 places	
	1/2 journée	Journée
Location salle	Forfait	Forfait
Sono installée		
Vidéo installée		
1 personne de maintenance		
Coût Prestation	3 060,00 € HT	5 100,00 € HT

7.4 Exposition publicitaire sur le Parking VIP, Exposition publicitaire sur le Parking Exposant / Hall Bulle
(voir page 4 du Bulletin d'inscription)

NOUVEAU ! Vous pouvez, en plus de votre stand, réserver un emplacement à l'air libre pendant les 4 jours afin d'y présenter le matériel de votre choix.

Deux localisations vous sont proposées : Installation obligatoire du matériel ou du véhicule le vendredi 13 octobre 2017.

- banderole : **551,00 € HT** les 4 jours,
- exposition publicitaire sur le Parking Hall Bulle : **1653,00 € HT** les 4 jours.

7.5 Rubriques produits nouveaux, innovations, brevets (gratuits)

Vous pouvez également valoriser vos **produits nouveaux**, vos **innovations**, et même les **brevets** déposés dans l'année.

Vous voulez faire partie du **Parcours Innovation**, parcours qui est très recherché des visiteurs (+ de 70 % des prospects VITeff viennent découvrir les innovations).



14^{ème} édition
du mardi 17 au vendredi 20
octobre 2017
Millesium – Epernay
un événement



08. DROIT DE VENTE

Comme l'exige la législation, les buvettes et les points de restauration doivent effectuer une déclaration auprès des services autorisés de la Commune où se déroule la manifestation et acquitter une participation de **133,50 € HT par exposant principal et co-exposant.**

A cet effet pour vous faciliter la tâche, nous serons le relais auprès de l'instance locale pour procéder aux démarches administratives.

09. EAU

Il n'y a plus de raccordements eau sur le VITeff, que ce soit à l'Air libre, dans le Hall Bulle ou dans le Hall Champagne.

Voici les prestations que nous pouvons vous proposer :

- location d'un évier autonome au prix de **163,40 € HT** (vidange faite par les exposants),
- location de 40 verres : **129,50 € HT** / 80 verres : **176,70 € HT**
120 verres : **221,70 € HT**,
- verre cassé ou disparu : **1,30 € HT** / casier plastique non rendu : **27,90 € HT**.

10. EMBLACEMENT AIR LIBRE

Les exposants qui veulent implanter un chapiteau sur leur stand extérieur doivent faire appel au prestataire proposé par l'organisation.

Pour répondre aux impératifs du Service Départemental Incendie et de Secours de la Marne, les exposants qui souhaitent installer un bungalow, un chalet ou chapiteau devront impérativement faire valider l'agencement de leur stand extérieur par le Comité d'organisation.

11. HEBERGEMENT ET TRANSPORT

Le comité d'organisation pourra vous fournir les informations nécessaires pour organiser votre hébergement, voir vos transports individuels. Le **Comité d'organisation** VITeff réservera différentes catégories de chambres d'hôtels, et vous orientera selon vos besoins.

12. GARDIENNAGE

La surveillance du Parc des Expositions sera assurée du 9 octobre (8 h) jusqu'au 27 octobre 2017, (8 h), 24 heures sur 24.

13. HEURES D'OUVERTURE DU VITeff 2015

Du mardi 17 au vendredi 20 octobre 2017, le salon sera ouvert de 9 h 30 à 18 h 30 sans interruption, avec une nocturne le jeudi 19 octobre 2017 jusqu'à 21 heures.

L'inauguration aura lieu le **17 octobre 2017**. Les visiteurs et les exposants devront avoir quittés l'enceinte du salon le soir pour 19h30 dernier délai.

14. INSCRIPTION AU CATALOGUE

L'Exposant principal, le co-exposant et la firme représentée figurent dans le catalogue officiel et sur le plan du VITeff. Un exemplaire du catalogue et du plan seront à la disposition gratuite de chaque exposant ou co-exposant dès l'ouverture du VITeff. L'exposant devra scrupuleusement renseigner les pages 1, 2 et 6 du Bulletin d'inscription. (Coordonnées administratives de son entreprise).

13. LIEU DE LA MANIFESTATION

Le salon VITeff se déroulera du **mardi 17 au vendredi 20 octobre 2017** au Parc des Expositions "le MILLESIMUM" à EPERNAY.

16. LIVRAISON PENDANT LE VITeff

Les livraisons se feront exclusivement de 8h à 9h30, porte SUD. Le personnel chargé du montage et du démontage devra disposer des badges d'accès, mais également pouvoir justifier de son appartenance à la société concernée.

Vous avez la possibilité de vous faire livrer des colis sur le VITeff avant le début du salon et pendant son déroulement au **Commissariat Général** :

- **du 9 au 16 octobre 2017 de 9h à 18h,**
- **du 17 au 20 octobre 2017 avant 10h**

Expéditeur :	Pour :
Nom de la société, Adresse, Nom de l'expéditeur, ligne directe, Nom et Numéro stand (ou espace spécifique)	VITeff 2017 - Commissariat Général Le Millesium 1, Rue Jean Bagnost - 51200 Epernay

17. MONTAGE ET DEMONTAGE

Cela concerne les différents points qui suivent :

- respect des délais de montage et de démontage,
- période de montage,
- installation du matériel lourd et encombrant,
- période de démontage,
- manutention.

17.1 Respect des délais de montage et de démontage

Les périodes de montage et de démontage sont indiquées ci-dessous. Elles doivent être respectées, en cas de non-respect constaté de ces échéances "une pénalité" pour retard de montage ou de démontage de 555,40 € HT de l'heure pourra être appliquée dès la 1^{ère} minute. L'acceptation de ces différentes "obligations" sera formalisée par "l'engagement contractuel exposant". Vous devez obligatoirement renseigner, dater et signer l'Annexe "l'engagement contractuel exposant" et le retourner au **comité d'organisation** avant le **31 août 2017**. Document téléchargeable sur notre site www.viteff.com.

17.2 Périodes de montage

- Début du montage le **09/10/2017 - 8 heures**.
- Créneau horaire de montage, tous les jours **de 8 heures à 20 heures**.
- Le montage de votre stand devra être terminé **le 16 octobre 2017 à 22 heures**.
- Durant la période de montage des containers seront à votre disposition pour enlever les déchets relatifs à votre installation. Nous vous demandons de faire usage de ces containers pour évacuer vos déchets.
- **En cas de non-respect de ces obligations constaté par les huissiers "une pénalité de non nettoyage de 22,40 € HT au m²" vous sera affectée.**

17.3 Installation du matériel lourd et encombrant

L'entrée des camions se fera par l'accès principal Porte SUD, uniquement sur présentation des badges d'accès montage et démontage.

Une journée spécifique sera dédiée à la livraison et à l'installation dans le "Hall Bulle" (chapiteau), et une autre pour le Hall Champagne :

- le **10/10/2017 pour le Hall Bulle** (chapiteau),
- le **11/10/2017 pour le Hall Champagne**,
- **vous moquette devra être posée sur votre stand le 09/10/17 à minuit pour le Hall Bulle et le 10/10/2017 à minuit pour le Hall Champagne.**

Après ces deux journées, les conditions de manutention du matériel lourd et encombrant seront beaucoup plus délicates. De nombreux stands seront montés.

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilant afin de minimiser vos contraintes liées au matériel lourd et encombrant. Les aménagements devront alors se faire avec des moyens légers (chariots élévateurs ou transpalette).



14^{ème} édition
du mardi 17 au vendredi 20
octobre 2017
Millesium – Epernay

un événement



Guide Pratique

RAPPEL :

- On considère comme matériel lourd, le matériel dont la charge maximale est supérieure **750 KG au m²**. Il est obligatoire de prévoir une platine métallique de réparation des charges (20cmx20cm) pour chacun des pieds du matériel à installer.
- On considère comme matériel encombrant, le matériel ayant des dimensions supérieures à **2 mètres en hauteur, 2 mètres en largeur, 4 mètres en longueur.**
- Dans le Hall Bulle la hauteur maximale autorisée est de 4 mètres.
- Les machines exposées et comportant des éléments en mouvement doivent être séparées du public par un espace d'au moins 1m. Le public ne doit pas pouvoir accéder à la zone d'évolution des appareils de levage et de manutention.

Document téléchargeable sur notre site www.viteff.com.

17.4 Périodes de Démontage

Les opérations de démontage sont :

- **autorisées le 20/10/2017 de 20 h à minuit** sur l'ensemble du parc pour le "petit" matériel ou matériel dit "sensible",
- **interdites le 21 et 22 octobre 2017 toute la journée,**
- **terminées le 24/10/2017 à 18 heures** Hall Bulle (chapiteau),
- **terminées le 27/10/2017 à 12 heures** sur l'ensemble du parc.

17.5 Manutention

La société "BROUSSE EXPO" assurera une permanence lors du montage et du démontage du salon et vous proposera l'ensemble des moyens nécessaires à votre installation en matière de manutention. Toutes les commandes seront "fermes et définitives" si elles ont été confirmées 8 jours avant la date de la prestation.

Document téléchargeable sur notre site www.viteff.com.

18. NETTOYAGE DE VOTRE STAND

Nous vous proposons de procéder au nettoyage de votre stand tous les jours **du 17 au 20 octobre 2017 inclus** et la veille de l'ouverture avec dépoliérage de votre moquette le **16 octobre 2017 au soir** pour un forfait de **3,20 € HT** le m².

19. PARKING

Nous sommes déterminés lors de cette 14^{ème} édition à améliorer l'accès des parkings visiteurs et exposants. Pour cela nous engagerons des démarches de concertation avec la Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne, la Ville d'Epernay en étroite collaboration avec le Club des entrepreneurs Champenois.

Notre objectif est de proposer aux visiteurs deux parkings de délestage, le premier lorsque l'on arrive de Reims et le second pour les visiteurs issus de la côte des blancs.

Ces parkings seront alimentés par des navettes de bus gratuites. 3 offres distinctes de localisation des parkings exposants seront proposées. La première derrière la CCEPC, la seconde au niveau du Hall Champagne, et la troisième sur les premières places en face de l'entrée du VITEff.

Cela libérera pour les visiteurs le "1^{er} parking" immédiatement juxtaposé à l'entrée principale du salon.

Pendant l'installation nous mettrons à votre disposition des places de parking exposant Montage – Démontage. Celles-ci seront envoyées par courrier au siège social de votre entreprise.

Ces places de parking montage et démontage seront valables **du 9 au 16 octobre 2017 et du 23 au 27 octobre 2017**, elles seront attribuées au prorata de la surface louée.

Quota des places de parking exposant Montage – Démontage

- Sous Hall : 3 places pour 9m², au-delà une place supplémentaire par tranche de 9m².
- Air libre : 3 places exposant pour 50m², au-delà une place supplémentaire par tranche de 50m².

Parking payant exposant

Les parkings payants "exposants" sont situés à proximité du Hall Bulle, ou du Hall Champagne. Les exposants qui achèteront une place de parking recevront un document "**Places de parking exposant Montage – Démontage spécifique et infalsifiable**", au prix de **24,60 € HT** (valable du 9 au 27 octobre 2017).

Le nombre de places sera limité en fonction de la taille du stand.

20. PLAN GENERAL DE LA MANIFESTATION

Vous pourrez retrouver votre localisation géographique pour le VITEff 2017 sur notre site Internet : www.viteff.com – Espace Exposant.

21. PREVENTION ROUTIERE

La Prévention Routière de la Marne sera à nos côtés pour vous sensibiliser aux risques liés à la surconsommation d'alcool en mettant à votre disposition des éthylostests.

22. RESTAURATION

Le traiteur officiel et organisateur de réception, "Prestataire officiel Restauration du VITEff" saura répondre avec efficacité, disponibilité et professionnalisme à vos attentes avec des prestations de qualité : prestation pause-café, cocktails, plateaux repas, menus à la carte, snacking et bar dans le Hall Bulle, et friterie à l'air libre.

Vous trouverez ses coordonnées sur notre site www.viteff.com.

Document téléchargeable sur notre site www.viteff.com.

23. SORTIE DE MATERIEL

Pendant le déroulement du VITEff, si vous désirez, pour des raisons commerciales ou professionnelles, sortir du matériel exposé sur votre stand vous devez faire signer une autorisation de sortie de matériel par le Commissariat Général.

Seul ce document authentifié pourra être présenté au personnel chargé de la surveillance du Parc des Expositions. Document téléchargeable sur notre site www.viteff.com.

24. TABAC

Nous vous remercions de bien vouloir faire respecter sur votre stand le Décret du 13 novembre 2006 concernant l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à l'usage public, Article 5, reprenant les dispositions des articles R 3511-1 à R 3511-8 et de l'article R 3511-13 du Code de la Santé.

25. TELEPHONIE

Orange France Télécom peut procéder à l'installation sur votre stand des moyens de communication correspondant à vos besoins, qu'il s'agisse d'une ligne téléphonique simple, d'une télécopie, d'une ligne ADSL.

Nous vous proposons de centraliser les demandes pour un meilleur suivi, mais la facturation de cette prestation vous sera adressée directement après acceptation par vos soins des modalités de fonctionnement et de tarification.

Document téléchargeable sur notre site www.viteff.com.